

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE375

présenté par

Mme Luquet, Mme Deprez-Audebert, M. Bolo, M. Lagleize, M. Mathiasin, M. Ramos, M. Turquois, M. Balanant, Mme Bannier, M. Barrot, M. Baudu, Mme Benin, M. Berta, M. Bourlanges, M. Bru, M. Cubertafon, Mme de Sarnez, Mme de Vaucouleurs, M. Duvergé, Mme El Haïry, Mme Elimas, Mme Essayan, M. Fanget, Mme Florennes, M. Fuchs, M. Garcia, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, M. Joncour, M. Lainé, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Loiseau, M. Mattei, Mme Mette, M. Michel-Kleisbauer, M. Mignola, M. Millienne, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, Mme Vichnievsky et M. Wasserman

à l'amendement n° CE|332 de Mme Melchior

ARTICLE 4 QUATER D

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« numériques »,

insérer les mots :

« et connectés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement de la rapporteure vise à obliger les fabricants d'appareils numériques à informer le vendeur et le consommateur de la durée au cours de laquelle les mises à jour des logiciels fournis lors de l'achat du bien restent compatibles avec un usage normal de l'appareil. Or, il apparaît aujourd'hui que de plus en plus d'objets du quotidien deviennent connectés. C'est autant de produits qui peuvent faire l'objet d'une obsolescence logicielle. La liste est longue mais l'on peut citer les ordinateurs, les téléviseurs, les réfrigérateurs, les montres connectées, les véhicules et bien d'autres.

Il convient donc, par ce sous-amendement, d'avoir le spectre le plus large possible en ajoutant le terme « connectés ».